



# BULLETIN DE TOURNES

N° 5

19 JANVIER 2017

*Madame, Monsieur,*

*Vous nous interpelez lors de vos visites à la Mairie, à l'issue des conseils municipaux lors du « quart d'heure citoyen » et je vous en remercie, car nous ne pouvons pas tout maîtriser ; c'est ce que nous voulons respecter dans notre commune : la parole donnée aux citoyens et le respect de ceux-ci.*

*Toujours soucieux de répondre à vos attentes, nous essayons de vous rendre le meilleur service. Nous avons effectué le nettoyage de toutes les rues et nous allons continuer dans ce sens. Notre commune procède aux opérations de déneigement et de salage dès qu'il le faut afin de limiter les risques. Notre village doit rester agréable, propre et attractif. Or, la quiétude qui y règne est parfois contrariée par quelques débordements dûs à une infime minorité qui n'en mesure pas toujours les conséquences.*

*Nous tenons au maintien de la qualité de notre groupe scolaire ; or de nombreux Parents nous signalent des stationnements anarchiques lors de la dépose ou la reprise des enfants. Des véhicules obstruent les portes d'accès aux pompiers, alors qu'il y a des panneaux de stationnement interdit ; d'autres sont à l'arrêt à l'entrée du chemin des écoliers et sur celui-ci, devant la porte de l'école... SVP, stationnez uniquement sur les emplacements délimités.*

*Un autre problème : le stationnement dangereux de quelques véhicules à certains endroits, tels que les intersections... En d'autres lieux, des camions obstruent les trottoirs et génèrent une entrave préjudiciable aux piétons : obligés de contourner ceux-ci, ils se retrouvent sur la chaussée, avec les risques que l'on imagine.*

*Enfin, la présence de quelques chiens pose un réel problème et nous avons dû écrire à leurs propriétaires afin de leur demander de faire en sorte que ces animaux ne viennent pas perturber la qualité de la vie de leurs voisins, tant par leurs aboiements intempestifs que par la dangerosité perceptible chez certains. En outre, des chiens ont l'habitude de faire leurs besoins dans l'espace collectif, et rendent certains endroits inaccessibles : trottoirs, sentiers et pelouses... Des sacs sont à votre disposition à la mairie.*

*Bien à vous,*

Gérard CARBONNEAUX

Maire de Tournes



# Les décisions du Conseil Municipal

---

## Réunion du 13 janvier 2017 - 20h30

Résumé du compte-rendu (Le compte-rendu intégral est consultable sur le site internet de la commune : [www.tournes.fr](http://www.tournes.fr)).

### Présents

M. Gérard CARBONNEAUX, Mme Monique JOIGNAUX, M. Jean-Pierre LESIEUR, Mme Aline HAPLIK, M. Philippe CLAUSSE, M. Jean-Loup LASSAUX, Mme Corinne D'INNOCENTE, Mme Isabelle BERTRAND, M. Gwénaël WEBER, M. Johann PRZYBYLSKI, Mme Adeline JOSEPH, M. Thibault FAY, M Gil ANGARD.

### Absents ayant donné pouvoir

Mme Pascale ANSELMO (pouvoir à M. Thibault FAY), Mme Emilie DEMANTIN (pouvoir à M. Gwénaël WEBER).

### Secrétaire de séance

M. Philippe CLAUSSE.

La séance est ouverte à 20h30 sous la Présidence de M. Gérard CARBONNEAUX, Maire, qui procède à l'appel des Conseillers et constate que la condition de quorum est remplie. Le conseil désigne M. Philippe CLAUSSE comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance du 18 novembre 2016 est approuvé.

### Vente d'une remorque bagagère à un administré de Tournes

Monsieur le Maire informe le Conseil de la vente d'une remorque bagagère à un habitant de Tournes et des conditions de cette cession.

A l'unanimité, le Conseil accepte la vente de cette remorque, autorise le Maire à signer les documents y afférents et décide d'inscrire les recettes au Budget Primitif de l'exercice en cours.

### Désignation d'un maître d'œuvre pour l'aménagement du Hameau des Fontaines

A l'unanimité, le Conseil décide d'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du Hameau des Fontaines au Bureau d'Etudes DUMAY, pour un montant de travaux estimé à 300 000 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement et tous documents relatifs à cette mission.



### **Bons d'achat de Noël 2016**

A l'unanimité, le Conseil décide de renouveler les bons d'achat de Noël au personnel communal :

- 75 euros par enfant de moins de 18 ans à la date du 31 décembre 2016

- 40 euros par agent communal, y compris les agents occasionnels et stagiaires présents à la date du 31 décembre 2016

et d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2017.

### **Demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) - Année 2017**

Monsieur le Maire indique que certains investissements prévus en 2017 peuvent bénéficier de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

A l'unanimité, le Conseil décide d'adopter les opérations suivantes au titre de la DETR 2017 et de solliciter une subvention au taux le plus large possible :

- opération n°1 : mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite, pour un montant prévisionnel de dépenses de 19 241,50 € HT.

- opération n°2 : création d'un terrain multisports pour un montant prévisionnel de dépenses de 41 500 € HT.

- opération n°3 : création d'un chemin (du pôle scolaire à la rue des 7 fontaines) pour la sécurité des piétons pour un montant prévisionnel de dépenses de 22 709,50 € HT.

- opération n°4 : aménagement des espaces publics au Hameau des Fontaines pour un montant prévisionnel de dépenses global de 318 468,80 € HT. (18 468,80 € + 300 000 €).

### **Participation employeur à la Complémentaire santé**

A l'unanimité, le Conseil décide d'ajouter trois tranches supplémentaires pour le calcul du montant de la participation employeur à la complémentaire santé des salariés de la commune :

• De 151 € à 170 € : 17,00 €

• De 171 € à 190 € : 19,00 €

• De 191 € à 210 € : 21,00 €



## **Conventions de déneigement**

Monsieur le Maire remercie Messieurs Claude BORCA, Eric JOSEPH et Thibault FAY, agriculteurs, pour les services qu'ils rendent à la commune. Il propose de renouveler la convention de déneigement signée il y a trois ans avec Monsieur Eric JOSEPH et de signer une autre convention avec Monsieur Claude BORCA.

A l'unanimité, le Conseil approuve ces deux projets de convention et autorise Monsieur le Maire à les signer.

## **Projet de création de deux bretelles de raccordement à la RN43**

Monsieur le Maire indique qu'il a été saisi d'un projet de création d'une bretelle d'entrée et d'une bretelle de sortie vers la RN43. Ce projet est motivé par des perspectives de développement de la Zone d'Activités Emeraude et un accroissement prévisible du trafic routier, notamment des poids lourds. La création d'une nouvelle bretelle de sortie permettrait d'éviter aux poids lourds d'emprunter la rue Charles De Gaulle. La création d'une bretelle de sortie vers Cliron conduirait à transformer en impasse la portion de la rue Charles De Gaulle actuellement utilisée à cet effet. Deux propositions ont été présentées à la mairie sur lesquelles l'avis de la commune est sollicité. Monsieur Jean-Pierre LESIEUR expose ces deux propositions à l'aide de plans.

A une forte majorité, le Conseil se prononce défavorablement à la création de ces deux bretelles en raison, notamment, du préjudice causé à un propriétaire riverain.

Dans l'hypothèse où l'avis de la commune ne serait pas suivi, le Conseil émet, à la majorité, une préférence pour l'une des deux propositions.

Monsieur le Maire transmettra les positions du Conseil dans un courrier circonstancié.

## **Questions diverses**

Les échanges avec le public présent (6 personnes) ont concerné les questions suivantes :

- La consultation de la population.
- Le remplissage des bacs à sels.
- La reprise de la voirie du lotissement des Eglantines.
- L'information sur la qualité de l'eau.



- Le stationnement sur les trottoirs et sur le parking de la salle des fêtes.

Le contenu de ces échanges figure dans le compte-rendu du conseil municipal, affiché en mairie et consultable sur le site internet de la commune.



### **Prochain conseil : 10 février 2017, 20h30**

Les séances du Conseil municipal sont publiques. Depuis les dernières élections, 6 à 10 personnes assistent aux travaux du conseil. A la fin de chaque séance, la parole est donnée à l'assistance lors du "quart d'heure citoyen" ... qui peut d'ailleurs durer plus de 15 minutes.

Le prochain conseil se déroulera le vendredi 10 février à 20h30. Ce conseil débattera notamment des orientations budgétaires pour 2017, mais également pour les années suivantes, jusqu'à la fin de la mandature.



## Citoyenneté

### Quelques rappels de bon sens citoyen !

#### ◆ Stationnement sur les trottoirs

La réglementation prévoit l'interdiction du stationnement d'un véhicule gênant la circulation publique sur les trottoirs et sur les passages ou accotements réservés à la circulation des piétons.

En cas d'accident, la responsabilité du propriétaire d'un véhicule gênant peut être engagée lorsque la gêne provoquée par le stationnement sur les trottoirs empêche le libre passage des piétons ou des personnes à mobilité réduite.

Lors du dernier Conseil, ce sujet a été une nouvelle fois abordé. Il est regrettable que les recommandations réitérées depuis plusieurs mois par la mairie ne soient pas mieux suivies.

En conséquence, des avertissements seront dorénavant apposés sur les véhicules gênants pour le passage des piétons et pour les usagers de la route.

#### ◆ Divagation des chiens

Tout propriétaire d'un chien doit le maintenir attaché ou s'assurer que sa propriété est correctement clôturée. En cas d'accident, sa responsabilité sera engagée. La détention de chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie est particulièrement réglementée et doit faire l'objet, sous peine de sanction, d'une déclaration en mairie.

Il est rappelé que des sacs à déjection sont également disponibles en mairie.

#### ◆ Bruit

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques ou autres ne peuvent être effectués qu'aux horaires suivants :

- jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00,
- samedis : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00,
- dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.



## ◆ Trottoirs

Il appartient à chacun de balayer et d'entretenir le trottoir devant son habitation et de le déneiger.

## ◆ Chats errants

La mairie demande aux habitants de ne pas nourrir les chats errants. Si vous leur donnez de la nourriture, ils continueront à revenir chez vous et vous favoriserez une augmentation de leur nombre. En outre, ce n'est pas de l'intérêt de l'animal et cette pratique peut générer des conflits de voisinage.



## Affaires administratives

### ◆ Bacs à sel

La mairie met à la disposition des habitants du sel. 16 bacs sont implantés aux endroits suivants :

Rue de la Gare : 2

Rue Marcel Fay : 1

Rue du Puits : 1

Lotissement Le Mont : 1

Rue de Montcornet : 2

Hameau des Fontaines : 2

Clos des Fontaines : 1

Rue du Moulin : 2

Rue Charles de Gaulle : 1

Rue de la Citadelle : 2

Impasse du Paquis : 1

### A venir 2 bacs supplémentaires :

Rue Charles de Gaulle : 1

Goulma II: 1

### ◆ Tri sélectif

#### • Bennes à verres : 4

Rue du Culot ; Hameau des Fontaines ; Cimetière ; Rue de la Gare (salles d'activités sportives et culturelles).

#### • Benne à textile : 1

Rue du Culot

### ◆ L'agenda de poche de la commune bientôt chez vous.

Suite à une défaillance de notre imprimeur, l'agenda de poche offert par la mairie n'avait pas pu être réalisé l'année dernière. Pour 2017, vous avez eu de nouveau cet agenda dans votre boîte aux lettres en même temps que ce bulletin.



## ◆ Résultats de l'enquête auprès de la population.

Les résultats de l'enquête réalisée auprès de la population en octobre dernier seront présentés dans un dossier spécial de 5 pages dans le prochain Tournes Info qui sera diffusé fin février.



## A noter sur vos agendas

- ◆ **29 janvier** 15h00, Salle des fêtes, concert du nouvel an par l'Harmonie S.N.C.F de Charleville.
- ◆ **11 février** Salle des fêtes, repas dansant du karaté club - Inscriptions auprès du club.
- ◆ **17 février** 19h00, Mairie, rencontre entre la municipalité et la jeunesse de Tournes. Les jeunes gens âgés de 15 à 22 ans ont reçu une invitation personnelle.

### Permanences en mairie

- Le Maire reçoit tous les jours sur rendez-vous (à prendre auprès du secrétariat de mairie).
- Permanences des adjoints (tous les mardis de 17h à 19h)
  - Mardi 24 janvier 2017 : M. Jean-Pierre LESIEUR
  - Mardi 31 janvier 2017 : Mme Monique JOIGNAUX
  - Mardi 7 février 2017 : M. Philippe CLAUSSE
  - Mardi 14 février 2017 : Mme Aline HAPLIK

### **MAIRIE DE TOURNES**

2, rue de la Citadelle - 08090 TOURNES  
tél. : 03.24.52.93.04 - Fax : 03.24.52.97.55

#### Horaires d'ouverture :

- lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h30 à 11h30
- mardi : 16h00 à 19h00

#### Contacts:

- M le Maire : maire.tournes@orange.fr
- Mme BEGLOT : accueil.mairie.tournes@wanadoo.fr
- Mme TORELLA : mairie.tournes@wanadoo.fr
- Site Internet : www.tournes.fr